

## Synthèse

### Rapport de recherche<sup>1</sup>

#### ***Identifier la pluralité du phénomène de violence institutionnelle en protection de l'enfance. Penser innovations ordinaires et réinventions institutionnelle***

La recherche s'intéresse à l'ensemble des situations de violence repérées dans quatre situations d'enfants et de jeunes étudiées, au sein de quatre établissements différenciés, là où elles se sont produites, qu'elles aient concerné des enfants, des parents et des professionnels.

Elle prend appui sur quatre pistes de compréhension de la « violence institutionnelle » pour construire le questionnement.

**Une première piste** est de passer d'une lecture par l'acte de violence à celle de la violence comme un fait social.

**La seconde piste** étudie les phénomènes de violence au sein de la Protection de l'Enfance, considérée comme une institution à part entière.

**La troisième piste** est celle d'une distinction entre souffrance et violence institutionnelle.

**La quatrième piste** s'appuie sur le constat que ces phénomènes de violence peuvent provoquer des mécanismes de déni en cela qu'ils viennent érafler l'image d'une institution apaisée.

À partir de ces quatre pistes de compréhension de la violence institutionnelle, concevant la Protection de l'Enfance comme une institution à dimension partenariale, la recherche a investigué la question, sur la base d'une enquête empirique selon la méthode qualitative. Cette dernière s'est déroulée autour de quatre types d'intervention : placement familial, foyer d'urgence, lieu de vie médicosocial et une maison d'enfants à caractère social.

L'objectif était donc de décoder les clés de compréhension de ce qui fait violence institutionnelle à partir de l'analyse croisée des discours des acteurs concernés (enfants, parents, professionnels) et d'observations de terrain.

Les acteurs rencontrés, pour les situations étudiées, font état de récits qui donnent à voir la façon dont ils ont éprouvé, dans leur plus grande subjectivité, ce qu'ils qualifient de violent au sein de la Protection de l'Enfance.

**L'hypothèse qui a guidé l'analyse est la suivante :** *Ce qui fait violence institutionnelle en Protection de l'Enfance n'est pas, en soi, l'existence de ces violences que nous qualifions*

---

<sup>1</sup> Les auteur.es du rapport sont, par ordre alphabétique : Patrick Lecaplain, Philippe Lyet, Yvette Molina et Amélie Turlais.

*d'ordinaires et qui affectent tous les acteurs, mais le fait que la dynamique de l'institution Protection de l'Enfance conduit ces derniers à ne pas considérer ces violences ordinaires comme violentes, mais à les vivre de façon banalisée. Cette banalisation des violences ordinaires constitue un processus récurrent qui caractérise la dynamique de l'accueil en Protection de l'Enfance. Cette dynamique apparaît bien résulter de l'institution Protection de l'Enfance, agissant dans une culture partagée qui fait de ces violences ordinaires un phénomène consubstantiel de la Protection de l'Enfance.*

Cette hypothèse ne renvoie cependant pas à une quelconque fatalité et acceptabilité de la violence institutionnelle. Au contraire, elle invite à la prise de conscience, à sa mise en visibilité afin de mieux la prévenir et la combattre.

Aussi, ce rapport a-t-il pour ambition de contribuer à l'actualisation de la connaissance sur le sujet dans la continuité d'autres travaux engagés sur le sujet.

Cette recherche vise ainsi quatre objectifs principaux :

- Identifier les phénomènes participant de la violence institutionnelle
- Mettre au jour ce que la violence institutionnelle enseigne des pratiques professionnelles
- Rendre compte des processus par lesquels professionnels et organisations préviennent la violence, en dépit de sa banalisation
- Produire des recommandations utilisables dans les milieux de pratiques professionnelles ou dans le cadre de la formation initiale et continue.

Après la présentation des différentes étapes méthodologiques de la recherche et des quatre terrains d'enquête, le rapport se structure en deux grandes parties pour présenter ses

résultats majeurs, puis amène un ensemble de recommandations.

**La première partie** présente les parcours en amont et en Protection de l'Enfance, des enfants et des jeunes dont nous avons étudié la situation pour aboutir à une mise en lumière des formes diversifiées de la violence institutionnelle.

**Une seconde partie** met au jour dans quelle mesure la violence ordinaire s'inscrit dans une violence institutionnelle. Un premier chapitre aborde ainsi un phénomène de banalisation des actes de violence agis par les enfants et l'éprouvé de ces actes par les professionnels. Un second chapitre, quant à lui, donne à voir un processus de disqualification, participant de la violence symbolique. La disqualification se manifeste dans la réciprocité entre les différents acteurs intervenant auprès des enfants. Enfin, dans un troisième chapitre, nous exposons comment cette disqualification peut être contrebalancée par une posture instituée de la reconnaissance et comment les lieux d'accueil se mobilisent autour du traitement et la prévention de la violence, selon leur spécificité.

A l'issue de la présentation des résultats de la recherche, le rapport propose **des recommandations** pour prévenir et agir contre la violence institutionnelle.

**Les résultats de la recherche** viennent en partie confirmer certaines de nos intuitions de départ, notre compréhension de la littérature, notre hypothèse centrale issue des premiers résultats intermédiaires avant même leur mise à l'épreuve de la propre subjectivité des équipes telle qu'elles pouvaient l'éprouver dans leur expérience au quotidien et de façon plus élargie, dans leur perception structurelle.

Nous reprenons ci-après cinq résultats majeurs de la recherche que nous avons développés tout au long du rapport.

**Le premier résultat** résulte de l'analyse des récits du parcours de l'enfant en amont et au

sein de l'institution Protection de l'Enfance. A l'instar d'autres travaux présentés dans la littérature scientifique, la recherche met en exergue des parcours d'enfants et de jeunes confiés, marqués par des histoires de vie chargées de violence et donc de souffrance, tant en amont de leur entrée en Protection de l'Enfance, que dans le parcours des mesures de protection mises en œuvre successivement.

**Le deuxième résultat** de la recherche, nous amène à considérer que le statut juridique des structures d'accueil ne permet pas d'en tirer des prévalences quant aux risques de violence institutionnelle. Nous notons que, quels que soient les lieux d'accueil, des formes hétérogènes de régulation collective sont mises au travail par les établissements tels que : une régulation descendante, à partir des textes réglementaires et législatifs et portée par l'équipe de direction ; Une centration plus spécifique sur la violence avec un recueil d'« évènements indésirables » ; des procédures et des temps de régulation organisés en réunion interne (réunions d'équipes pluridisciplinaires, lieux d'expression et d'analyse des pratiques, supervision, groupes de travail thématiques, etc.) ; Une régulation des risques de violence qui se situe dans l'écrit professionnel ; Une montée en compétences des professionnels par la formation dans les domaines de la technicité et de l'outillage.

**Le troisième résultat** de la recherche qui a été mis au jour pour qualifier la violence institutionnelle confirme notre hypothèse centrale d'une « banalisation » de cette dernière au sein des établissements. De façon assez paradoxale, si la question de la violence fait bien l'objet d'attentions particulières et de dispositifs spécifiques (notamment dans les projets d'établissement, dans certaines dispositions écrites comme la note d'incidence), constat est fait qu'elle se révèle de façon insidieuse, voire invisibilisée dans le

quotidien de la structure. Cette banalisation de la violence, reconnue par les professionnels des terrains investigués, lors de la présentation des résultats intermédiaires de la recherche, rejoint l'une de nos interprétations de départ qui formulait la nécessité d'une distanciation pour éviter le *burn-out* émotionnel des professionnels ou une charge émotionnelle trop forte conduisant à l'épuisement dans la gestion d'un quotidien de grande proximité. En effet, la recherche montre comment le regroupement d'enfants en grande difficulté dans un même lieu de façon très rapprochée et parfois de façon inadaptée (faute de place par exemple), peut déboucher sur une forme de banalisation insidieuse de la violence en raison de la récurrence des comportements transgressifs. Ainsi se manifestent diverses expressions de la violence moins visibles qu'il n'y paraît dans le quotidien des acteurs de la Protection de l'Enfance. Nous observons que des seuils de tolérance implicites au sein des équipes, mais aussi entre les enfants, engendrent un décalage par rapport à l'acceptabilité d'actes pouvant être interprétés comme de la violence. Ce qui peut se traduire par une impunité de la violence, entre banalisation et déni de cette dernière telle qu'elle est subie par les professionnels et les enfants entre eux.

**Un quatrième résultat** de la recherche met en exergue la question de la « multiréférentialité ». Si les résultats ne sont pas homogènes, d'une situation à une autre, on assiste à des variations dans les effets d'un cumul de prises en charge dans des dispositifs relevant de politiques publiques différenciées (santé mentale, éducation, protection, etc.). Ceci se traduit dans les faits par des cercles vertueux ou, *a contrario*, par des effets délétères participant de la violence ordinaire en Protection de l'Enfance. Il en est ainsi de structures qui mobilisent un partenariat local afin d'appréhender les situations complexes et multi référentielles. Des complémentarités

sont vécues, le plus souvent, comme positives dans le parcours de l'enfant en Protection de l'Enfance. Mais a *contrario*, la multiplicité des intervenants peut rendre complexe la compréhension de l'ensemble de la mission de protection à laquelle les différents acteurs partenaires participent.

**Un cinquième et dernier résultat** de la recherche donne à voir des formes de « disqualifications réciproques » des professionnels à l'égard des familles, mais également des familles à l'égard des équipes, et enfin des équipes entre elles, qui participent de la violence institutionnelle. En effet, nous observons des intervenants d'horizons divers qui ne s'accordent pas toujours sur les façons d'envisager leurs interventions, les modes de faire, les conceptions de la Protection de l'Enfance. On assiste alors à une « disqualification réciproque » entre les acteurs de la Protection de l'Enfance dont les parties prenantes sont discréditées dans leurs compétences respectives. De la même manière que sont exprimées des compétences éducatives parentales jugées carencées par le monde professionnel, un jugement sévère est porté par les parents à l'égard des actions conduites par les intervenants qu'ils estiment non adaptées aux besoins de leurs enfants.

Néanmoins, la recherche invite à sortir de la disqualification par la reconnaissance, dès lors que sont mises au travail les coopérations entre professionnels et famille, conduisant à une « reconnaissance réciproque ». Ainsi se créent des conditions pour développer des initiatives visant à requalifier la place des parents, par de nouveaux rôles et de nouvelles interactions pour exister comme coacteurs dans leur pouvoir d'agir : travail sur la qualité du lien, rôle reconnu des parents et enfants au sein de la Protection de l'Enfance, accompagnement à la compétence des parents et enfants.

Le rapport de recherche propose, à l'issue des analyses produites, **six recommandations** phares pour prévenir et lutter contre la violence institutionnelle en Protection de l'Enfance :

1. Favoriser la structuration et la stabilisation des équipes professionnelles face aux situations de violence
2. Favoriser les partenariats et leur coordination au local
3. Développer une pratique éducative centrée sur l'intérêt supérieur de l'enfant, l'exercice de ses droits et la satisfaction de ses besoins fondamentaux et spécifiques
4. Elaborer des écrits professionnels conformes aux principes éthiques définis par le cadre législatif et réglementaire
5. Formaliser et capitaliser son expérience professionnelle
6. Développer la formation et les recherches-actions sur les processus collaboratifs permettant de prévenir et de réguler les violences ordinaires